

Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

NOTE

DESTINATAIRE :

Marie-Ève Beaulieu, vice-présidente
Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

EXPÉDITRICE :

M^e Marie-Hélène Dufour
Bureau-conseil en éthique

DATE :

Le 4 mai 2023

OBJET :

Dossier éthique

N° DOSSIER BCE :

2022-193

CONTEXTE

- En avril 2017, un contrat de services professionnels a été conclu entre la Société et SMGT experts conseils Inc. pour des services de gestion stratégiques en bureau de programmes.
 - Durée du contrat : 11 avril 2017 au 10 avril 2022
 - Montant total du contrat : 924 000 \$
 - Gestionnaire du contrat : M. Sylvain Cloutier
 - Ressource du prestataire de services : M. Stéphane Mercier, président
- La Société a utilisé les services de M. Mercier dans le cadre du projet CASA, d’avril 2017 à octobre 2021.
- Le 15 octobre 2021, M. Cloutier a demandé à la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC), un changement de gestionnaire du contrat afin d’être remplacé par Mme Caroline Auger, gestionnaire du chantier Centre de relation avec la clientèle (CRC).
 - L’intervention de M. Mercier dans le projet CASA, sous la responsabilité de M. Cloutier, n’était plus requise. Mais son rôle de conseiller demeurerait pertinent pour l’accompagnement de Mme Auger dans l’arrimage entre CASA et d’autres projets.
 - Le solde du contrat était alors de 45 780 \$.
- Or, Mme Auger et M. Mercier forment un couple.
- Le 18 octobre 2021, une lettre signée par Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, confirmant le changement de gestionnaire du contrat (remplacement de M. Cloutier par Mme Auger), a été transmise au prestataire de services SMGT Experts conseils inc. (M. Mercier).
- Le 29 octobre 2022, M. Cloutier réécrit à la DGCC pour demander si la gestionnaire du contrat devait plutôt être Mme Élodie Hudon-Chabot (chef de groupe de chapitre Planification, suivi financier et soutien aux projets) étant donné que Mme Auger et M. Mercier sont conjoints.
 - À ce moment, aucun suivi n’a été effectué par la DGCC ou la VPEN.
- Le 31 janvier 2022, un avenant a été signé par Mme Auger visant à modifier la date de fin contrat de M. Mercier passant du 10 avril 2022 au 31 décembre 2022.
 - Aucune modification au montant du contrat initial n’a été effectuée.
- Dans le cadre des travaux d’un audit en gestion contractuelle, la Direction de la vérification interne (DVIEP) a identifié une situation de conflit d’intérêts concernant Mme Auger et M. Mercier.

- Le 12 mai 2022, M. Daniel Pelletier, directeur de la DVIEP en a informé le Bureau-conseil en éthique (Bureau-conseil). Des rencontres se sont ensuite tenues avec Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et Mme Vicky Maranda afin de convenir d'une marche à suivre.
 - Il a été notamment convenu que M. Pelletier présente le dossier au PDG.
- Le PDG a ensuite confié le mandat au Bureau-conseil de lui rendre un avis lui recommandant les éléments d'intervention à mettre en place en matière d'éthique.
- Afin d'obtenir un portrait global de la situation, le Bureau-conseil a rencontré M. Karl Malenfant, vice-président. Lorsque Mme Auger l'a informé que M. Mercier viendrait l'aider dans le projet CRC, il croyait d'une part que M. Cloutier était encore le gestionnaire du contrat donc il n'a pas eu de doutes. D'autre part, lorsque M. Cloutier est parti à la retraite, M. Malenfant a pensé que c'était Mme Catherine Bourque-Barrette qui avait repris la gestion du contrat.
- Également, M. Malenfant a indiqué que pendant le mandat de M. Mercier, des mécanismes de contrôle avaient été mis en place par Mme Auger :
 - Nomination d'un opérateur de contrat indépendant
 - L'utilisation du contrat requérait une intervention de l'opérateur du contrat, soit Mme Sylvie Bolduc;
 - Approbation des tâches et des heures travaillées sur chacune des tâches de M. Mercier par Mme Chantal Gaulin, conseillère interne de gestion de projet;
 - Corroboration possible de la participation de M. Mercier aux activités et biens livrables par des ressources de projets.
- Mme Auger a quitté en congé de maladie de juin 2022 à mars 2023 et elle a ensuite quitté définitivement la Société.

ÉTAPES D'INTERVENTION MISES EN OEUVRE

Suivant les événements, il a été convenu avec la DVIEP et la DGCC que des mesures seraient mises en œuvre pour mettre fin à la situation de conflit d'intérêts et pour se prémunir d'éventuelles situations semblables :

- Fermeture du contrat du consultant et retrait de ses accès par la DGCC – **effectuée le 22 juin 2022.**
- Collaboration du Bureau-conseil avec la DGCC pour l'ajout d'une clause de conflit d'intérêts dans le processus de signature des contrats et avenants par les gestionnaires de contrat de la Société et les fournisseurs et prestataires de services – **clause effective depuis le 28 juillet 2022**
- Rappel effectué par le gestionnaire de la DGCC auprès de ses conseillers en gestion contractuelle; s'ils sont informés d'une situation suspecte concernant un contrat, ils doivent s'adresser à leur gestionnaire qui lui, décidera de l'action à prendre.
- À la demande du PDG, avis du Bureau-conseil **envoyé le 29 juillet 2022** lui émettant des recommandations concernant les éléments d'intervention à mettre en place en matière d'éthique, soit :
 - Rencontre entre le PDG et M. Malenfant – **Rencontre effectuée le 9 août 2022.**
 - Rappel de l'importance de reconnaître les situations réelles ou potentielles de conflit d'intérêts et de la responsabilité des gestionnaires d'agir.
 - Si la situation se reproduit, s'assurer auprès de l'employé que des mesures ont été mises en place pour gérer le conflit et que des mesures de mitigation sont appliquées dès la connaissance du conflit.
 - Rappel de la pertinence de mettre en place des mécanismes de prévention et de sensibilisation en matière de conflits d'intérêts, afin d'éviter des situations semblables et ne pas hésiter à solliciter la collaboration du Bureau-conseil.
 - Rencontre entre M. Malenfant et Mme Auger concernant ses obligations en matière de conflit d'intérêts et possibilité que le Bureau-conseil la rencontre ensuite – **la rencontre n'a jamais eu lieu étant donné l'absence de Mme Auger**

- Retour auprès de la DVIEP sur les actions menées démontrant la prise en charge de la situation – **rencontre effectuée le 5 octobre 2022.**

PROCHAINE ÉTAPE

- La DVIEP produira un rapport d’audit prochainement qui sera présenté au C.A. et dans lequel on retrouvera une mention concernant la situation de conflit d’intérêts.

Bureau-conseil en éthique

Marie-Hélène Dufour, avocate
marie-helene.dufour@saaq.gouv.qc.ca